



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Valorisation de l'apprentissage - La Réunion

Question écrite n° 44707

Texte de la question

Mme Karine Lebon attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la nécessité de valoriser et de développer les filières d'apprentissage. L'apprentissage, qu'il soit associé à des formations généralistes ou professionnelles et que ce soit à destination de l'enseignement supérieur comme secondaire, présente de nombreux bénéfices. Il permet une meilleure insertion professionnelle, un accompagnement réel avec une découverte d'un ou plusieurs métiers concrets, tout en permettant aux étudiants de bénéficier d'une rémunération. Cependant, l'apprentissage reste encore trop inégalement réparti au sein du territoire. Cette analyse est exacte si l'on parle des établissements permettant de bénéficier de celui-ci qui restent encore plus nombreux et divers à proximité des grandes villes et en Hexagone plutôt qu'en outre-mer. Cette analyse est aussi exacte si l'on parle du nombre de postes offerts en apprentissage qui reste beaucoup trop restreint malgré des politiques gouvernementales visant à valoriser ces filières que Mme la députée salue. Ainsi, afin de pallier ces problématiques, il paraît nécessaire de continuer à développer les politiques incitatives vis-à-vis des filières d'apprentissage. Mais il semble aussi qu'au vu des bénéfices associés à ces filières, l'État devrait devenir l'employeur en dernier ressort des élèves et étudiants souhaitant être en apprentissage. Ceci pourrait sans aucun doute contribuer en outre-mer à la fois à une meilleure insertion professionnelle des jeunes dans des contextes de chômage fort, tout en leur permettant de bénéficier d'un apport financier substantiel. Ce renfort ne saurait par ailleurs qu'être bénéfique aux institutions étatiques au vu des enjeux écologiques et économiques à venir. Mme la députée demande ainsi au Gouvernement de pérenniser ses politiques incitatives vis-à-vis de l'apprentissage, tout en n'hésitant pas à aller plus loin, notamment vis-à-vis des outre-mer. Elle demande également s'il est envisageable que l'État devienne l'employeur en dernier ressort des élèves et étudiants souhaitant être en apprentissage.

Données clés

Auteur : [Mme Karine Lebon](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44707

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1441

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)